

Le serment d'allégeance, le service militaire, les déportations et les Acadiens : opinions de France et de Québec aux 17e et 18e siècles

W. Earle Lockerby

Volume 37, Number 1, Winter 2008

URI: https://id.erudit.org/iderudit/acad37_1re03

[See table of contents](#)

Publisher(s)

The Department of History at the University of New Brunswick

ISSN

0044-5851 (print)

1712-7432 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Lockerby, W. E. (2008). Le serment d'allégeance, le service militaire, les déportations et les Acadiens : opinions de France et de Québec aux 17e et 18e siècles. *Acadiensis*, 37(1), 149–171.

REVIEW ESSAYS/NOTES CRITIQUES

Le serment d'allégeance, le service militaire, les déportations et les Acadiens : opinions de France et de Québec aux 17^e et 18^e siècles

Introduction

LA DÉPORTATION DES ACADIENS EN 1755 fut une tragédie qui a causé d'énormes bouleversements et souffrances¹. Au cours des 175 dernières années, un grand nombre de travaux traitant de la déportation des Acadiens ont été écrits par des historiens, des politiciens, des prêtres et par un vaste éventail d'autres personnes — peut-être davantage que ce qui a été écrit sur tout autre événement survenu au Canada atlantique. Certes, aucun sujet n'est aussi controversé. Une bonne part de cette production témoigne d'un parti pris, tout particulièrement durant le 19^e siècle et au début du 20^e siècle².

Le présent essai étudie les opinions et les actions du gouvernement français et des fonctionnaires français coloniaux durant les 17^e et 18^e siècles à l'égard de la

1 L'exil forcé d'une multitude de personnes existe depuis les temps bibliques et se poursuit à notre époque. Comme exode, le Grand Dérangement de 1755, où entre 6 000 et 7 000 Acadiens furent déportés, fut un événement relativement modeste. Au 17^e siècle, l'Angleterre expulsa un grand nombre de catholiques irlandais de l'Ulster, confisquant leurs terres qui furent données à des colons protestants amenés d'Écosse et d'Angleterre. L'une des raisons du traitement brutal réservé aux sujets exilés de la couronne anglaise se trouvait dans la crainte que les catholiques irlandais ne puissent offrir une base à la France et à l'Espagne catholiques pour des opérations militaires contre l'Angleterre. En 1915, quelque 50 000 Allemands de la Volga, établis en Russie depuis 100 et 120 ans, furent déportés à l'est dans des conditions si terribles que la plupart moururent. Ils furent complètement éliminés de leur région en 1941-1942, lorsque 400 000 furent déportés en Sibérie et dans le nord du Kazakhstan. En 1944, plus de 200 000 Tatars de Crimée furent déportés des terres qu'ils avaient occupées depuis un demi-millénaire. Ils furent expédiés à des milliers de kilomètres dans des fourgons à bestiaux, dans lesquels ils furent nombreux à mourir de soif, d'asphyxie et à cause de la puanteur créée par les cadavres en décomposition. On estime que le pourcentage des décès dus aux sévices se situe entre 22 et 46 %. Entre 12 et 15 millions d'Allemands furent aussi expulsés de Pologne, de Tchécoslovaquie et de Hongrie dans les années 1940. Le nombre d'entre eux qui périrent est évalué à beaucoup plus qu'un million. Bien entendu, le plus horripilant exode fut la tentative par les nazis d'éradiquer les Juifs d'Europe durant la Seconde Guerre mondiale en déportant quelque six millions de personnes vers l'extermination purement et simplement. Pour en savoir davantage sur les Tatars de Crimée, les Allemands de la Volga et autres Allemands et Juifs, lire Anne Sheehy, *The Crimean Tatars, Volga Germans, and Meskhetians: Soviet Treatment of Some National Minorities*, Londres, Minority Rights Group, 1973, p. 9-11, 22-25, 31-32; et Peter Stenberg, *Journey to Oblivion: The End of the East European Yiddish and German Worlds in the Mirror of Literature*, Toronto, University of Toronto Press (UTP), 1991, p. 3-5. De nombreux autres exemples pourraient être cités, y compris la lutte pour la suprématie militaire et ethnique au Soudan en 2003-2004. Le « nettoyage ethnique » eut comme résultat plus de 15 millions de personnes déplacées à l'intérieur du Soudan, plus de 200 000 exilées au Tchad et plus de 50 000 Africains noirs tués. Il est navrant de constater que l'imposante masse historiographique relative aux déportations concerne des événements qui se sont produits au 20^e siècle. L'auteur remercie A.J.B. Johnston, qui a bien voulu lire une version préliminaire de ce texte et faire d'utiles suggestions. Il remercie aussi Robert Pichette, qui a traduit ce texte en français.

2 Pour des exemples de ceux qui tentèrent de justifier la déportation de 1755, lire Thomas Chandler Haliburton, *An Historical and Statistical Account of Nova Scotia*, vol. 1, Halifax, J. Howe, 1829, p.

W. Earle Lockerby, « Le serment d'allégeance, le service militaire, les déportations et les Acadiens : opinions de France et de Québec aux 17^e et 18^e siècles », *Acadiensis*, XXXVII, 1 (hiver/printemps 2008), pp. 149-171.

déportation comme instrument pour atteindre des objectifs politiques et comme solution à des problèmes vexants. Les attitudes françaises au sujet de l'allégeance et du service militaire sont des sujets complémentaires. Cette étude démontre que les Français ont à plusieurs reprises envisagé des déportations en Amérique du Nord et que, parfois, ils y ont eu recours. Pour placer cette étude dans le contexte du débat qui a tellement caractérisé l'historiographie de la déportation des Acadiens, un bref commentaire est donné sur les positions adoptées par certains des principaux protagonistes. Toutefois, ce texte n'a pas comme objectif de reconsidérer l'immense corpus historiographique concernant ce sujet, ni même une petite partie de celui-ci³.

De temps à autre au cours de la première moitié du 19^e siècle, des politiciens de la Nouvelle-Écosse ont cru nécessaire de défendre la façon dont le gouverneur Lawrence et le gouvernement colonial avaient agi en 1755. Toutefois, ce fut la transcendance de la poésie qui enflamma réellement le débat. Le poète américain Longfellow a popularisé la déportation des Acadiens, engendrant beaucoup de sympathie pour le peuple acadien et, du même coup, créant par inadvertance la symbolique qui devait jouer un rôle primordial dans l'établissement de l'identité acadienne⁴. Un critique américain écrivit au sujet du poème *Evangeline*, de Longfellow, publié pour la première fois en 1847, que la déportation combinait plus de cruauté et de souffrance, plus de perfidie et d'immondes torts, plus d'atrocités délibérées et préméditées que

135-198; Robert G. Haliburton, *The Past and Future of Nova Scotia: An Address on the 113th Anniversary of the Settlement of the Capital of the Province*, Halifax, J.B. Strong, 1862; Beamish Murdoch, *A History of Nova Scotia or Acadie*, vol. II, Halifax, J. Barnes, 1866, p. 116-331; et Adams G. Archibald, « The Expulsion of the Acadians », *Collections of the Nova Scotia Historical Society*, 5 (1887), p. 11-95. Lire aussi M. Brook Taylor, « The Poetry and Prose of History: *Evangeline* and the Historians of Nova Scotia », *Revue d'études canadiennes / Journal of Canadian Studies*, 23, 1-2 (1988), p. 46-67. Pour des exemples de ceux qui ont condamné la déportation et accablé de blâme et de mépris les Britanniques, lire Edme Rameau de Saint-Père, *Une colonie féodale en Amérique : l'Acadie 1604-1881*, vol. II, Paris, E. Plon, 1889, p. 133-175; Henri-Raymond Casgrain, « Éclaircissements sur la question acadienne : le serment d'allégeance », *Délibérations et mémoires de la Société royale du Canada*, série 1, vol. 6, section I (1888), p. 23-75; Henri-Raymond Casgrain, *Un pèlerinage au pays d'Évangéline*, 2e éd., Québec, Demers, 1888, p. 53-200; Pascal Poirier, « The Acadian Desolate », *New Brunswick Magazine*, II, 3 (1899), p. 156; Émile Lauvrière, *La tragédie d'un peuple : histoire du peuple acadien de ses origines à nos jours*, vol. I, Paris, Éditions Bossard, 1922, p. 283-513; Henri d'Arles, *La tragédie acadienne*, Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1920; Édouard Richard, *Acadie, reconstitution d'un chapitre perdu de l'histoire d'Amérique*, vol. II, Québec, J.-A. K.-Laflamme, 1918, p. 1-425, et vol. III, Québec, J.-A. K.-Laflamme, 1921, p. 1-237. L'œuvre de Richard fut d'abord publiée en anglais en 1895 sous le titre *Acadia: Missing Links in a Lost Chapter in American History*, Montréal, J. Lovell, 1895. L'ouvrage fut traduit et publié en français plusieurs décennies plus tard, environ une décennie après le décès de Richard.

- 3 Pour une telle étude, consulter Thomas Garden Barnes, « Historiography of the Acadians' Grand Dérangement, 1755 », *Québec Studies*, 7 (1988), p. 74-86. Pour des études plus générales sur le sujet, voir Jacques Paul Couturier, « Tendances actuelles de l'historiographie acadienne (1970-1985) », *Communications historiques / Historical Papers*, Société historique du Canada, 1987, p. 230-250; et Julien Massicotte, « Les nouveaux historiens de l'Acadie », *Acadiensis*, XXXIV, 2 (2005), p. 146-178.
- 4 Naomi Griffiths, « Longfellow's *Evangeline*: The Birth and Acceptance of a Legend », dans P.A. Buckner et David Frank (dir.), *The Acadiensis Reader*, vol. 2, *Atlantic Canada After Confederation*, Fredericton, Acadiensis Press, 1985, p. 64-77.

La compréhension des déportations en France et au Québec 151

tout autre acte qu'on puisse se rappeler⁵. Cependant, un Américain contemporain de Longfellow, l'historien Francis Parkman, soutint que la déportation était inévitable, les Britanniques n'ayant que peu de choix dans les circonstances⁶.

Des auteurs néo-écossais, tels les Haliburton, Murdoch et Archibald, ont tenté de justifier la déportation. Ceux-ci, tout comme les auteurs de la déportation, disparus de ce monde depuis longtemps, furent attaqués, parfois avec véhémence, par d'autres auteurs parmi lesquels il y avait Rameau de Saint-Père, Casgrain, Richard, Poirier, Lauvrière et d'Arles⁷ (pseudonyme de l'abbé Henri Beaudet), « meilleur critique littéraire qu'historien » selon l'historien Marcel Trudel. Ces auteurs personnifiaient les passions raciales, religieuses et politiques qui caractérisaient ce groupe d'écrivains francophones qui qualifiaient la déportation de 1755 de « fait inouï dans les annales de l'ère chrétienne⁸ ». Pour une raison ou pour une autre, d'Arles a pu ignorer des exodes, telle la déportation de 165 000 Juifs d'Espagne en 1492; et quelques années seulement avant sa déclaration citée plus haut, il ignorait aussi la déportation de Russie d'environ 50 000 Allemands de la Volga. Le débat perdit de son intensité après les années 1920 et les historiens francophones soulignèrent la survie du peuple acadien après la déportation plutôt que l'événement lui-même. Les récits de la déportation par des auteurs tant francophones qu'anglophones devinrent de plus en plus érudits et impartiaux⁹.

5 « Review of *Evangeline*, by Henry Wadsworth Longfellow », *North American Review*, 66 (1848), p. 216 : « [...] more of cruelty and suffering, more of perfidy and foul wrong, more deliberate, premeditated atrocity, than any single act which we can call to mind ».

6 Francis Parkman, *Montcalm and Wolfe*, Toronto, Purnell & Sons Ltd. Publishing, 1964, p. 207-208. Pareilles opinions se trouvaient aussi parmi des observateurs français. Un Monsieur de La Varenne, qui semble avoir passé beaucoup de temps à l'île Royale (Cap-Breton), écrivait en 1756, un an après la déportation, que, tout compte fait, il ne voyait pas comment les Anglais auraient pu faire autrement que d'expulser hors de leur territoire un peuple qui était constitutionnellement et viscéralement une épine plantée perpétuellement dans leur corps. Les Anglais pouvaient, au mieux, considérer les Acadiens comme des ennemis secrets de l'intérieur qui ne souhaitaient rien d'autre qu'une occasion de causer le plus de tort dont ils étaient capables. En conséquence, dans l'intérêt des Anglais et pour assurer leur sécurité, il ne resterait jamais trop peu de Français dans le territoire. « Letter from Mons. De La Varenne to a Friend at Rochelle », Louisbourg, 8 mai 1756, dans Abbé Maillard, *An Account of the Customs and Manners of the Micmakis and Maricheets Savage Nations*, Londres, S. Hooper and A. Morley, 1758, p. 117 : « [...] upon the whole I do not see that the English could have done otherwise than they did in expelling from their bounds a people who were constitutionally, and invincibly, a perpetual thorn in their side, whom they could at best look on as secret domestic enemies, who wanted nothing but an occasion to do them all the mischief in their power, and whom, consequently, there could not, for their interest and safety, remain too few in the land ».

7 Pour les ouvrages des auteurs néo-écossais et des auteurs francophones, voir la note 2.

8 Marcel Trudel, *Mythes et réalités dans l'histoire du Québec*, Montréal, Hurtubise HMH, 2001, p. 136. D'Arles avait écrit que la déportation avait été « le plus formidable [déplacement] que l'histoire eût encore enregistré ». Lire Henri d'Arles, « La Déportation des Acadiens, 2e partie », *Le Canada-français*, I, 4 (1918), p. 252. Pour un examen de la contribution d'auteurs du Québec à l'historiographie de la déportation et à l'historiographie plus générale de l'Acadie, lire Fernand Harvey, « Les historiens canadiens-français et l'Acadie, 1859-1960 », dans Fernand Harvey et Gérard Beaulieu (dir.), *Les relations entre le Québec et l'Acadie*, Sainte-Foy, Éditions de l'IQRC, et Moncton, Éditions d'Acadie, 2000, p. 19-48.

9 Lire Antoine Bernard, *Histoire de la survivance acadienne, 1755-1935*, Montréal, Les clercs de Saint-Viateur, 1935; John Bartlet Brebner, *New England's Outpost: Acadia Before the Conquest of Canada*, New York, Columbia University Press, 1927, p. 166-233; Robert Rumilly, *Histoire des Acadiens*, vol. I, Montréal, Fides, 1955, p. 410-540; Bona Arsenault, *Histoire et généalogie des Acadiens*, vol. I,

Une autre évolution de l'historiographie de la déportation et des événements l'entourant survint dans la dernière moitié du 20^e siècle et au début du 21^e siècle. Les historiens anglophones ont adopté une approche plus analytique qu'auparavant. Grâce à leur contribution, il existe désormais une meilleure compréhension des causes de la déportation de 1755¹⁰. L'une des contributions les plus perspicaces, également l'une des plus récentes, est celle de Naomi Griffiths. Tout en admettant que les événements de 1755 se distinguent d'autres du même genre, Griffiths conclut que la déportation des Acadiens n'était pas un événement *essentiellement* extraordinaire¹¹. Quant aux historiens francophones, ils ont très largement abandonné l'idéologie et la passion de leurs prédécesseurs, au point où certains de leurs travaux déplairaient et seraient même récusés par les Casgrain, Richard et d'Arles¹². Bien qu'il y ait eu ces dernières années des accents discordants, les exploits des partisans acadiens qui se sont opposés aux forces britanniques en Acadie, au Canada et en Louisiane ont aussi été soulignés¹³.

- Québec, Conseil de la vie française en Amérique, 1965, p. 133-176; et Arthur G. Doughty, *The Acadian Exiles: A Chronicle of the Land of Evangeline*, une composante de *Chronicles of Canada*, George M. Wrong et H.H. Langton (dir.), vol. 9, Toronto, Glasgow, Brook, 1916, p. 88-137.
- 10 À titre d'exemple, lire Geoffrey Plank, *An Unsettled Conquest: The British Campaign Against the Peoples of Acadia*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2001; A.J.B. Johnston et W.P. Kerr, *Grand-Pré : cœur de l'Acadie*, Halifax, Nimbus Publishing, 2004; Naomi Griffiths, *The Acadian Deportation: Deliberate Perfidy or Cruel Necessity?*, Toronto, Copp Clark, 1969; Naomi Griffiths, *The Acadians: Creation of a People*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson, 1973; et Naomi Griffiths, *L'Acadie de 1686 à 1784 : contexte d'une histoire*, traduction de Kathryn Hamer, Moncton, Éditions d'Acadie, 1997, p. 59-90. Pour une bonne compréhension des serments d'allégeance et des Acadiens, lire A.J.B. Johnston, « Borderland Worries: Loyalty Oaths in Acadie/Nova Scotia, 1654-1755 », *French Colonial History*, 4 (2003), p. 31-48; Naomi Griffiths, « Subjects and Citizens in the Eighteenth Century: The question of the Acadian oaths of allegiance », dans *Les abeilles pillotent mélanges offerts à René LeBlanc, Revue de l'Université Sainte-Anne*, 1998, p. 23-33; Naomi Griffiths, « Réflexions et commentaires sur la déportation de 1755 », *Les Cahiers de la Société historique acadienne*, 36, 2-3 (2005), p. 91-101. Sur la question de la création d'un archétype dans la rédaction de l'histoire de l'Acadie, une formule irrésistible pour plusieurs auteurs tant anglophones que francophones, lire A.J.B. Johnston, « La séduction de l'archétype face au défi de l'histoire de l'Acadie », *Les Cahiers de la Société historique acadienne*, 36, 1 (2005), p. 12-46. Il y a également plusieurs textes dans Ronnie-Gilles LeBlanc (dir.), *Du Grand Dérangement à la Déportation*, Moncton, Chaire d'études acadiennes, 2005, qui donnent des points de vue nouveaux, notamment Ronnie-Gilles LeBlanc, « Du "Dérangement des guerres" au Grand Dérangement : la longue évolution d'un concept », p. 11-20 ; Geoffrey Plank, « King George II and the Acadian Removal », p. 83-104; Maurice A. Léger, « La Déportation et la religion », p. 105-130; et A.J.B. Johnston, « French Attitudes Toward the Acadians, ca. 1680-1756 », p. 131-166.
- 11 N.E.S. Griffiths, *From Migrant to Acadian: A North American Border People, 1604-1755*, Montréal, McGill-Queen's University Press, et Moncton, Institut canadien de recherche en politiques et administration publiques, 2005, p. 463 : « [...] the Acadian deportation was not essentially an extraordinary event ». (Voir aussi p. 431-464.)
- 12 Entre autres, Guy Frégault, *La guerre de la Conquête*, Montréal, Fides, 1955, p. 233-277; Robert Pichette, « L'Acadie : un pays qui s'est fait », *Les Cahiers de la Société historique acadienne*, 35, 4 (2004), p. 144-166; Neil Boucher, « Charles Lawrence – victime des études nationalistes », *Revue de l'Université Sainte-Anne* (1977), p. 21-23; Robert Sauvageau, *Acadie : la guerre de cent ans des Français d'Amérique aux Maritimes et en Louisiane*, Paris, Berger-Levrault, 1987; et Robert Pichette, *Le pays appelé l'Acadie : réflexions sur des commémorations*, Moncton, Centre d'études acadiennes, 2006.
- 13 Michel Roy, *L'Acadie perdue*, Montréal, Éditions Québec/Amérique, 1978, p. 23, vilipende le gouverneur de la Nouvelle-Écosse, Charles Lawrence, et ses collègues Winslow, Murray et Monckton. Un titre provocateur orne la couverture du livre d'Éméry LeBlanc, *Les Acadiens : la*

Plusieurs historiens se sont penchés sur la tragédie et sur ce qui a été qualifié d'événement injuste, inhumain, même criminel. Dans un livre récent, John Mack Faragher énonce un concept auquel il applique des valeurs actuelles pour étudier des événements qui se sont produits il y a deux siècles et demi. Il cherche à démontrer que la déportation de 1755 était un exemple de « nettoyage ethnique »¹⁴. Cependant, la majorité des historiens qui ont étudié l'épisode sans passion et sans préjugés, tout comme les apologistes de la déportation, ont souligné que les déportations des Acadiens qui se sont déroulées de 1755 à 1763 doivent être comprises dans le contexte de l'époque où elles se sont produites, c'est-à-dire dans les circonstances qui prévalaient, y compris les normes sociales, politiques et militaires¹⁵.

Quant aux manières de penser et aux normes en vigueur à l'époque, il existe des documents intéressants des 17^e et 18^e siècles décrivant des événements qui, étonnamment, n'ont jamais été mis en évidence ni par les apologistes de la déportation, ni par ceux qui la condamnent; soit qu'ils aient ignoré leur existence, soit parce qu'il était dans leur intérêt de les ignorer. Tous ces événements se sont déroulés sur la côte atlantique du continent nord-américain. Ils ont parfois reçu une certaine attention de la part des historiens, mais parfois très limitée, et généralement hors du contexte d'autres événements similaires. L'un d'eux — le projet de déporter la population de New York — fut abordé par l'historien français Charlevoix il y a plus de deux siècles et demi, et par Parkman il y a un siècle et demi. Charlevoix consacra plusieurs pages à ce projet, et Garneau, l'historien canadien-français, en fit autant en 1845¹⁶. Pourtant, il fallut attendre 1948 avant qu'un historien établisse un rapport entre ces événements et la déportation des Acadiens en 1755, ou un lien avec les

tentative de génocide d'un peuple, Montréal, Éditions de l'Homme, 1963, ce qui intrigue car le ton du livre ne soutient pas le titre. Pour un long et quelque peu embelli catalogue des événements entourant la résistance acadienne aux forces britanniques ou la collaboration avec les forces françaises et canadiennes, lire Sauvageau, *La guerre de cent ans*.

- 14 John Mack Faragher, *A Great and Noble Scheme: The Tragic Story of the Expulsion of the French Acadians from Their American Homeland*, New York, W.&W. Norton & Company, 2005. Consulter aussi l'ouvrage du journaliste Dean Jobb, *The Acadians: A People's Story of Exile and Triumph*, Mississauga, J. Wiley & Sons Canada, 2005, p. 2. Plusieurs autres auteurs récents ont employé des expressions modernes et chargées d'émotions fortes comme « nettoyage ethnique », « génocide » et « crime d'État » pour qualifier la déportation — un événement qui s'est produit il y a deux siècles et demi. À titre d'exemple, lire Fidèle Thériault dont le propos reprend celui d'Édouard Richard et de Henry d'Arles (voir note 2) : « La Déportation des Acadiens », *La revue d'histoire de la Société historique Nicolas-Denys*, XXXIII, 3 (2005), p. 7-101. Thériault est convaincu que la déportation avait été élaborée par le prince William Augustus, duc de Cumberland, second fils de George II. De plus, selon Thériault, le duc aurait transmis des instructions secrètes — dont aucun document n'a encore été découvert — au gouverneur Lawrence par l'entremise de l'amiral Edward Boscawen. Lawrence, par conséquent, n'aurait été qu'un simple instrument du duc lorsqu'il déclencha la déportation. On trouvait dans ce complot des dissimulations, y compris la falsification de dates sur la correspondance, et en filigrane de l'infâme machination, selon Thériault, se trouvait la religion catholique des Acadiens.
- 15 Au sujet de l'opinion voulant que la déportation de 1755 n'ait pas été un « nettoyage ethnique » selon la définition adoptée par le Conseil de sécurité des Nations Unies en 1994, lire Jean-François Mouhot, « La grande déportation des Acadiens », *L'Histoire*, 304 (2005), p. 70-74.
- 16 Pierre-François-Xavier de Charlevoix, *Histoire et description générale de la Nouvelle-France*, vol. II, Paris, Didot, 1744, p. 392-402; Francis Parkman, *Count Frontenac and New France Under Louis XIV*, Toronto, George N. Morang & Company, 1899, p. 196-200; et François-Xavier Garneau, *Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours*, vol. II, Québec, N. Aubin, 1846, p. 50-55.

serments d'allégeance qui jouèrent un si grand rôle¹⁷.

Ce qui rend ces événements, et les documents qui nous les font découvrir, à la fois importants et révélateurs, c'est qu'ils expriment non pas le point de vue de fonctionnaires de la Grande-Bretagne ou de ses colonies, mais d'autorités de l'État et de personnalités influentes en France et dans ses colonies américaines. Certains de ces événements ou documents concernent la déportation de colons. D'autres traitent des attentes relatives à l'allégeance et au service militaire. Certains font allusion aux traitements qui devaient être infligés aux Acadiens qui refuseraient de prêter un serment d'allégeance et de servir en qualité de militaires. D'autres traitent des soi-disant « Acadiens français », c'est-à-dire de ceux qui s'étaient établis le long du fleuve Saint-Jean et tout particulièrement sur les terres sises à l'ouest de la rivière Missaguash (qui devait devenir plus tard la frontière entre la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick), un territoire considéré comme étant « l'Acadie française », nettement un territoire français, par les fonctionnaires en France et au Québec¹⁸. Un autre concerne une déportation d'Acadiens d'un territoire français par des autorités françaises. Ces événements et ces documents sont étudiés dans ce texte par ordre chronologique.

Point de vue et attentes des autorités en France

Tout comme l'Acadie, certaines des îles des Antilles ont souvent été sujettes à des alternances entre les couronnes française et anglaise au cours des 17^e et 18^e siècles. Saint-Christophe, connue aussi sous le nom de Saint-Kitts, l'une des îles Sous-le-Vent, fut d'abord colonisée par les Anglais en 1623. Les Français prirent aussi rapidement pied dans l'île, de sorte qu'en 1627 celle-ci fut partagée, la région centrale étant anglaise et le reste à la France. Des plantations sucrières alimentaient les économies des deux régions de l'île¹⁹.

Le second conflit anglo-hollandais éclata en 1665 entre l'Angleterre et les Pays-Bas. L'année suivante, la France prit fait et cause pour les Pays-Bas de sorte que l'Angleterre et la France se trouvèrent en guerre. Les hostilités éclatèrent à Saint-Christophe le 21 avril 1666 (calendrier grégorien). Deux jours plus tard, les troupes françaises mettaient en déroute les forces anglaises, numériquement supérieures. Les deux commandants (et gouverneurs) français et anglais, Charles de Sales, neveu de saint François de Sales²⁰, et William Watts, furent tués²¹. La défaite des Anglais laissait le contrôle de l'île

17 John Bartlet Brebner, « Canadian Policy Towards the Acadians in 1751 », *The Canadian Historical Review*, XII (1931), p. 284-287. Brebner signala que l'ordonnance canadienne de 1751 visant les Acadiens habitant « l'Acadie française » était plus sévère et plus exigeante que la politique britannique concernant les Acadiens habitant dans la région de l'« Acadie anglaise », c'est-à-dire la Nouvelle-Écosse continentale.

18 Il faut souligner que les Britanniques s'étaient fortement objectés aux revendications territoriales des Français, arguant que ce territoire faisait partie de l'Acadie selon les termes du traité d'Utrecht de 1713.

19 Alan Burns, *History of the British West Indies*, Londres, George Allen and Unwin, 1954, p. 187-195; Brian Dyde, *Out of the Crowded Vagueness: A History of St. Kitts, Nevis and Anguilla*, Oxford, Interlink Books, 2005, p. 21-28; Brian Dyde, *St. Kitts: Cradle of the Caribbean*, Londres, Hunter Pub. Inc., 1993, p. 20-27; et V.T. Harlow, *Colonising Expeditions to the West Indies and Guiana, 1623-1667*, Londres, Hakluyt Society, 1925, p. xv-xxi.

20 Robert Pichette, *Une croix honorable : les Ordres de Saint-Jean au Nouveau Monde*, Ottawa, Ordre souverain militaire de Malte, Association canadienne, 1999, p. 13-14.

21 Nellis Crouse, *The French Struggle for the West Indies, 1665-1713*, New York, Columbia University Press, 1943, p. 16-31.

entièrement aux Français. Selon les articles de capitulation, les « vagabonds » devaient être expulsés de l'île, tandis que les colons anglais qui choisiraient de prêter serment d'allégeance au roi de France seraient autorisés à y demeurer, mais ils n'auraient pas la liberté de pratiquer leur religion protestante publiquement. Les Anglais qui préféraient quitter l'île pouvaient vendre leurs propriétés et leurs biens mobiliers aux Français et s'embarquer avec leurs esclaves et leurs effets personnels²².

Durant les jours qui suivirent la capitulation, le nouveau gouverneur et commandant, Claude de Roux de Saint-Laurent, se sentit dans une situation précaire. Il avait désormais à sa charge de nombreux colons anglais, dont un certain nombre avaient choisi de rester. La plupart de ceux qui avaient choisi de quitter l'île ne pouvaient être déplacés immédiatement puisqu'ils avaient droit à une période raisonnable pour se départir de leurs biens. Même si quelques colons anglais avaient fui l'île dès que l'issue du combat fut connue et que d'autres avaient été tués lors des batailles, Saint-Laurent considérait le nombre substantiel qui restait comme dangereux. Il anticipait une attaque imminente des Anglais pour reprendre Saint-Christophe²³. Bien qu'il eût pu obtenir des renforts de Guadeloupe et de Martinique, les troupes anglaises à la Barbade et ailleurs n'étaient pas éloignées. Saint-Laurent était préoccupé par la présence des colons anglais encore à Saint-Christophe qui auraient pu aider les soldats anglais ou se joindre à eux. Avec des renforts de Guadeloupe et de Martinique, on entreprit de préparer Saint-Christophe pour repousser une attaque possible²⁴.

Il fut décidé d'accélérer le départ des civils non sympathiques à la cause française. En premier lieu, on expulsa 500 ou 600 « vagabonds » anglais, rapidement suivis par 800 Irlandais. Le prochain groupe de déportés comprenait des propriétaires. On estime à 8 000 le nombre des personnes exilées, sans compter les esclaves noirs. On les dispersa à des destinations aussi diverses que Saint-Barthélemy, Nevis, Montserrat, Antigua, la Jamaïque, les Bermudes, la Virginie, la Nouvelle-Angleterre et même Terre-Neuve²⁵. La majorité des réfugiés fut transportée à Nevis et à Montserrat — des établissements qui pouvaient difficilement pourvoir à leurs besoins²⁶. Tous ne furent pas en mesure de disposer de certaines de leurs possessions car les maisons, les granges et les champs de canne à sucre de plusieurs colons avaient été incendiés durant les combats qui avaient eu lieu sur l'île. Pour renforcer l'interdiction de la pratique publique du culte protestant, quatre des églises furent saisies par les autorités françaises, qui les démantelèrent par la suite pour s'approprier les poutres²⁷. On a

22 *Ibid.*, p. 31-32. L'un des récits les plus détaillés du conflit de 1666 à Saint-Christophe est celui de Jean-Baptiste du Tertre, *Histoire générale des Ant-îles habitées par les Français*, t. IV, Paris, 1671, p. 21-65.

23 *Ibid.*, p. 33.

24 *Ibid.*, p. 33-34.

25 *Ibid.*, p. 33-35; Carl et Roberta Bridenbaugh, *No Peace Beyond the Line: The English in the Caribbean, 1624-1690*, New York, Oxford University Press, 1972, p. 212. Le chiffre « plus de 8 000 » est donné par du Tertre, *Histoire générale*, p. 62. Le chiffre 8 000 est donné par Reginald St.-Johnston, *The French Invasions of St. Kitts-Nevis, Antigua*, Society for the Restoration of Brimstone Hill, 1931, p. 4. Pour sa part, Dyde, *Out of the Crowded Vagueness*, p. 60, estime le nombre des déportés à 5 300, et sir Charles Wheeler, gouverneur des îles Sous-le-Vent en 1671, évalue leur nombre également à 5 300 (cité par Bridenbaugh, *No Peace Beyond the Line*, p. 179).

26 Bridenbaugh, *No Peace Beyond the Line*, p. 212.

27 *Ibid.*, p. 180; Crouse, *The French Struggle for the West Indies*, p. 26, 33.

affirmé que l'île de Saint-Christophe, considérée jusqu'aux déportations et à la destruction du territoire comme la plus prospère des îles Sous-le-Vent, était devenue la moins florissante et qu'elle ne retrouvait jamais son ancienne prépondérance²⁸.

Un historien français qui relata les événements après trois ou quatre ans prétendit que les déportés anglais avaient été satisfaits du traitement qu'ils avaient reçu²⁹. Toutefois, une pétition de 11 déportés au gouvernement anglais « *in behalf of several thousand distressed people* » (en faveur de plusieurs milliers de personnes affligées) donne un autre son de cloche. Elle fut rédigée environ un an et demi après la capture de la partie anglaise de l'île par les Français, et après que les déportés eurent atteint leurs diverses destinations. La pétition relatait les brimades incessantes infligées par les Français dans les mois qui suivirent la conquête de Saint-Christophe puis de Nevis, Montserrat et Antigua. Les déportés alléguèrent que beaucoup d'entre eux furent forcés de vendre leur domaine pour presque rien et qu'ils furent dévalisés et dépouillés en mer de tout ce qu'ils possédaient. Ils firent aussi valoir que les autorités françaises de Saint-Christophe étaient informées des négociations visant à mettre fin à la deuxième guerre anglo-hollandaise. Anticipant que des clauses du traité de paix allaient permettre à quelques-uns des déportés de reprendre leur domaine, les autorités françaises avaient dévasté la plupart des plantations³⁰.

En 1666, le nombre d'Anglais qui choisirent de rester à l'île de Saint-Christophe excédait le nombre de résidents français; en 1755, le nombre d'Acadiens était infiniment supérieur à celui des colons qui s'établissaient sous l'égide britannique en Nouvelle-Écosse³¹. À Saint-Christophe en 1666, tout comme en Acadie en 1755, la crainte et la méfiance ont influencé les autorités en faveur de la déportation — crainte qu'une part non négligeable de la population ne soit probablement, ou potentiellement, prédisposée à aider les troupes d'invasion ou à se joindre à elles. Et exactement comme dans le cas des déportés acadiens, les colons anglais déportés de Saint-Christophe furent, comme l'établit une pétition, dépouillés de leurs biens. Quoique environ 400 de ces colons aient reçu une certaine contrepartie, si minime ait-elle été, certains des déportés perdirent même les possessions qu'ils avaient réussies à monter à bord des navires³². Alors que les clauses de la capitulation de Saint-Christophe interdisaient expressément la pratique publique du culte protestant aux colons anglais subsistants, les clauses de la capitulation de Port-Royal, en Acadie, en 1710, en vertu de leur silence sur la question de la religion, permirent aux Acadiens qui restèrent de pratiquer publiquement leur religion catholique. Ce droit leur fut confirmé expressément trois ans plus tard par le traité d'Utrecht³³. Ironie du sort dans

28 Bridenbaugh, *No Peace Beyond the Line*, p. 180.

29 Du Tertre, *Histoire générale*, p. 64.

30 Pétition de Clement Everard et de 10 autres, reçue le 13 novembre 1664, *Calendar of State Papers, Colonial Series, America and West Indies* (Londres), 5, 1629 (1880), p. 517-518. Le traité de Breda, signé le 31 juillet 1667 (calendrier grégorien), restitua l'Acadie à la France et stipulait que l'île de Saint-Christophe serait partagée comme auparavant. En dépit du traité, les Français continuèrent d'occuper l'ensemble de l'île jusqu'à 1671.

31 Pour l'équilibre démographique de Saint-Christophe, voir du Tertre, *Histoire générale*, p. 53.

32 Crouse, *The French Struggle for the West Indies*, p. 34; Pétition de Clement Everard et de 10 autres.

33 Clause XIV du traité d'Utrecht. Lire Charles Jenkinson, *A Collection of all the Treaties of Peace, Alliance and Commerce Between Great Britain and Other Powers*, vol. 1, 1713-1748, Londres, J. Debrett, 1785, p. 36.

le contexte de l'histoire de l'Acadie, les Anglais furent déportés de Saint-Christophe par un gouverneur français du nom de Saint-Laurent, dont l'équivalent anglais est Lawrence, nom du gouverneur qui en fit autant en Acadie, la sainteté en moins!

En 1688, le Canada, principale colonie nord-américaine de la France, connaissait des problèmes qui vexaient Louis XIV. Au cours des années précédentes, le Canada avait tenté d'accroître son commerce des fourrures dans la région des Grands Lacs et dans l'immense région du bassin du Mississippi. Les Iroquois, alliés des colons anglais des colonies américaines, s'étaient opposés vigoureusement à cette expansion. Les Anglais avaient pu utiliser efficacement les Iroquois contre leurs rivaux, les Français, dans le contrôle et l'expansion du commerce des fourrures. Non seulement les Iroquois avaient-ils pu contenir l'expansion française, mais encore leurs attaques meurtrières contre les établissements français, qu'ils incendiaient, devinrent de plus en plus intolérables³⁴.

À l'automne de 1688, le gouverneur de Montréal, Louis-Hector de Callières, se rendit en France dans le dessein de faire le point sur la situation et de soumettre une stratégie en vue d'une attaque combinée par terre et par mer contre New York. On estimait que c'était la façon la plus efficace de freiner les Iroquois qui, de cette manière, seraient privés d'approvisionnement par les Anglais et hors d'état de menacer les Français. Le projet de Callières, établi à un moment où la France et l'Angleterre étaient en paix et où Jacques II, allié catholique de Louis XIV, occupait le trône d'Angleterre, tentait Louis XIV. À la fin de novembre, Jacques II était détrôné. Le roi de France hésitait quand même à approuver le projet contre New York, car il espérait le rétablissement de Jacques II. Du reste, il s'employa à la restauration du monarque déchu. À la fin du mois de mai de l'année suivante, il était clair que les probabilités de restauration de Jacques II s'estompaient de plus en plus. En outre, le nouveau roi d'Angleterre, Guillaume III, un adversaire invétéré de Louis XIV, avait déclaré la guerre contre la France. Ces développements poussèrent à l'approbation de l'attaque contre New York.

On confia la responsabilité de l'attaque contre New York, prévue pour l'automne de 1689, à Frontenac, gouverneur du Canada. Les instructions de Louis XIV à Frontenac contenaient la disposition suivante à l'égard du traitement qui devait être réservé aux habitants de New York lorsque les Français auraient pris la ville :

Sa Majesté ne veut pas qu'il laisse dans toute cette colonie aucuns des habitants qui pourraient y estre suspects, son intention est aussy qu'il fasse faire des inventaires exacts dans les habitations et dépendances [...] de tout ce qui se trouvera en bestiaux, grains, marchandises, meubles, effets et ustencilles, dans chacune desdites habitations et qu'il choisisse parmy les habitants de Canada, et parmy les officiers et soldats des troupes, ceux qui se trouveront propres à les maintenir et mettre en valeur [...]

Si parmy les habitants de la Nouvelle-York, soit anglais ou hollandais, il se trouve des catholiques, de la fidélité desquels il

34 W.J. Eccles, *Canada Under Louis XIV, 1663-1701*, Toronto, McClelland and Stewart, 1964, p. 116-161.

croye se pouvoir asseurer, il pourra les laisser dans leurs habitations après leur avoir fait prester serment de fidélité [...] Il pourra aussy garder, s'il le juge à propos, des artisans et autres gens de service nécessaires pour la culture des terres ou pour travailler aux fortifications en qualité de prisonniers [...] Il faut retenir en prison les officiers et les principaux habitants desquels on pourra retirer des rançons.

A l'esgard de tous les autres estrangers [ceux qui ne sont pas Français] hommes, femmes et enfans, Sa Majesté trouve à propos qu'ils soient mis hors de la Colonie et envoyez à la Nouvelle Angleterre, à la Pennsylvanie, ou en d'autres endroits qu'il jugera à propos, par mer ou par terre, ensemble ou séparément, le tout suivant qu'il trouvera plus seur pour les dissiper et empescher qu'en se réunissant, ils ne puissent donner occasion à des entreprises de la part des ennemis contre cette Colonie. Il envoyera en France les Français fugitifs qu'il y pourra trouver, et particulièrement ceux de la Religion P. R. [Prétendue Réformée, c.-à-d. les huguenots].

Pour oster aux Anglais la facilité des entreprises par terre contre la Nouvelle-York du costé de la Nouvelle Angleterre, Sa Majesté veut qu'il détruise les habitations des Anglais qui sont proches de Manathe³⁵, et les plus avant qu'il sera possible [...] ³⁶

Cette initiative militaire fut déclenchée, mais elle fut abandonnée à cause d'une série de délais et de problèmes de logistique³⁷. Eût-elle réussi, et les instructions du roi eussent-elles été mises en œuvre, les habitants de New York auraient été déportés, éparpillés sur une vaste étendue, dispersés de telle sorte qu'ils n'auraient pu se regrouper, et leurs terres confisquées au profit des nouveaux occupants. Les maisons avoisinantes auraient été incendiées. Les Iroquois étaient un obstacle à l'expansion économique et à l'hégémonie des Français ainsi qu'une menace à la sécurité du Canada. Aussi longtemps que les administrateurs coloniaux anglais et les colons auraient été en mesure d'aider, d'encourager ou de diriger les Iroquois dans leur résistance aux empiètements des Français, les desseins de la France auraient été contrariés. La solution était de détruire la colonie anglaise, de déporter systématiquement la majeure partie de la population, c'est-à-dire les non-Français et

35 Manhattan.

36 « Mémoire pour servir d'instruction à Monsieur le Comte de Frontenac sur l'Entreprise de la Nouvelle York », 7 juin 1689. Archives Nationales (Paris), Archives des Colonies (AC), série B, vol. 84, p. 87-89v. Une transcription se trouve dans le *Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1927-28*, Québec, 1928, p. 12-16.

37 L'opération projetée contre New York a fait l'objet d'analyses assez élaborées dans plusieurs monographies rédigées en anglais, qui ont été publiées initialement au cours des années 1960 et 1970 et qui traitent des Français en Amérique du Nord durant les 17e et 18e siècles. Consulter Eccles, *Canada Under Louis XIV*, p. 161-164; et W.J. Eccles, *France in America*, New York, Harper & Row, 1972, p. 95. Eccles n'indique pas, dans l'un ou l'autre de ces ouvrages, que les projets de 1689 et de 1755 étaient ou n'étaient pas des manifestations de démarches similaires pour résoudre d'épineux problèmes politiques.

les non-catholiques, dont le nombre se situait entre 13 000 et 14 000 habitants hollandais et anglais³⁸.

La pêche lucrative pratiquée sur les côtes nord-est de l'Amérique du Nord, particulièrement à Terre-Neuve, y attirait des entrepreneurs anglais et français depuis la fin du 15^e siècle. L'accès à ces ressources fut considéré par les deux pays comme extrêmement important pendant les siècles qui suivirent³⁹. Les hostilités fréquentes entre la France et l'Angleterre avaient généralement un impact sur leurs colonies nord-américaines respectives, où chaque nation cherchait à dominer le commerce des fourrures, les pêches et les plantations. La pêche à Terre-Neuve en offre sans doute l'exemple le plus manifeste. Dès 1630, des établissements anglais avaient pris pied en différents endroits de l'île, sur la côte sud-est de la péninsule d'Avalon, s'étendant éventuellement de Renews à Saint-Jean. L'essentiel de la colonisation était incertain et fragile. Dès les années 1660, les Français avaient établi une pêcherie et une colonie à Plaisance, dans l'actuelle baie de Plaisance⁴⁰. Pendant la guerre de la ligue d'Augsbourg (1689-1697), il y eut des escarmouches et des incursions de représailles impliquant des unités navales françaises et anglaises, généralement avec des résultats peu concluants ou temporaires⁴¹.

En 1695, les autorités françaises décidèrent d'attaquer les établissements anglais du Maine jusqu'à Terre-Neuve l'année suivante. La tâche fut assignée à Pierre Le

38 Pour le nombre d'habitants qui auraient été déportés, consulter Marcel Trudel, « Louis XIV et son projet de déportation », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, IV, 2 (1950), p. 165. Le nombre d'habitants peut être comparé au nombre d'Acadiens déportés en 1755. L'évaluation du nombre de ceux-ci a varié grandement sous la plume de plusieurs historiens — entre 6 000 et 15 000. Les deux chiffres ont été avancés par une même historienne. Pour 6 000, voir Griffiths, *The Acadians: Creation of a People*, p. 60. Vingt ans plus tard, Griffiths écrivait qu'à l'été de 1755 environ les trois quarts des 20 000 Acadiens — soit 15 000 — furent déportés. Voir Griffiths, « La Déportation des Acadiens fut-elle une perfidie ou une cruelle nécessité? », dans Alain Gérard *et al.* (dir.), *La Vendée dans l'histoire : Actes du colloque de La-Roche-sur-Yon*, 1993, Paris, Perrin, 1994, p. 222. Toutefois, dans une remarquable communication récente, Stephen White estime que, immédiatement avant la déportation de 1755, le nombre total d'Acadiens, y compris ceux de l'île Royale, de l'île Saint-Jean et du fleuve Saint-Jean, se chiffrait entre 13 738 et 14 468. De plus, un prolongement de son analyse indique que le nombre d'Acadiens habitant la Nouvelle-Écosse continentale et « l'Acadie française » — ces zones où les soldats britanniques et de la Nouvelle-Angleterre menèrent leurs opérations de déportation — s'établissait entre 9 724 et 9 904. Voir Stephen A. White, « The True Number of the Acadians », dans LeBlanc (dir.), *Du Grand Dérangement à la Déportation*, p. 55-56. Daigle estime que le chiffre de 6 500 déportés en 1755 est aussi près du nombre réel que tout autre. Voir Jean Daigle, « L'Acadie de 1604 à 1763 : Synthèse historique », dans Jean Daigle (dir.), *L'Acadie des Maritimes : études thématiques des débuts à nos jours*, Moncton, Chaire d'études acadiennes, 1993, p. 38.

39 Aussi tardivement que 1763, alors que la colonisation française en Amérique du Nord avait pratiquement cessé à la suite des conquêtes militaires britanniques, le traité de Paris, négocié à ce moment-là, reconnaissait la volonté ferme de la France de maintenir une base en Amérique du Nord pour y poursuivre la pêche. Par conséquent, l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon fut cédé à la France, dont il est aujourd'hui un département.

40 Pour une analyse de l'évolution des colonies anglaise et française dans la péninsule d'Avalon, consulter Peter Pope, « Seventeenth-Century Newfoundland », *Newfoundland Studies*, 9, 2 (1993), p. 279-293; et Patrick O'Flaherty, *Old Newfoundland: A History to 1843*, St. John's (T.-N.-L.), Long Beach Press, 1999, p. 21-61.

41 O'Flaherty, *Old Newfoundland*, p. 48-49; et D.W. Prowse, *A History of Newfoundland from the English, Colonial and Foreign Records*, New York, Eyre & Spottiswoode, 1895, p. 209-214.

Moyne d'Iberville, un soldat canadien chevronné qui avait mené avec succès plusieurs campagnes militaires en Amérique du Nord, et à Jacques-François de Mombeton de Brouillan, gouverneur de Plaisance⁴². Ce dernier entreprit ses opérations en septembre 1696, fondant sur les établissements anglais de Bay Bulls, Ferryland et Fermeuse, incendiant tous les édifices. Des bateaux de pêche furent saisis ou brûlés. Quelques colons trouvèrent refuge dans les bois, mais environ 150 — hommes, femmes et enfants — furent capturés et immédiatement déportés en Angleterre parce qu'ils refusaient de prêter serment d'allégeance au roi de France, ce qui les aurait automatiquement obligés à prendre les armes à son service⁴³. Bien qu'ils aient été exilés dans le pays où certains d'entre eux étaient nés, on rapporta par après que les déportés s'y établirent dans des conditions d'extrême pauvreté⁴⁴.

Durant l'hiver de 1696-1697, d'Iberville commandait une troupe composée d'environ 225 Canadiens, de soldats français réguliers, d'Acadiens, de Mi'kmaq et d'Abénakis qui, par voie de terre, attaquèrent et terrorisèrent les colons anglais le long de la côte de Renew's à Saint-Jean, ainsi que ceux établis le long de la baie de la Conception. La troupe était accompagnée d'un aumônier, l'abbé Jean Baudoin, qui a laissé une relation de ses activités⁴⁵. En tout, 36 hameaux furent pillés et incendiés. Même si de nombreux colons s'échappèrent, dont certains périrent certainement de froid et de faim dans les bois, environ 200 furent tués et 700 furent faits prisonniers⁴⁶. Avec plus de prisonniers qu'il ne pouvait gérer après la capture du fort Saint-Jean, d'Iberville choisit d'en déporter 310 à bord de deux navires mis à sa disposition dans ce but. Les deux navires appareillèrent le 26 décembre pour entreprendre la périlleuse traversée hivernale de l'Atlantique lors de ce qui se révéla être l'hiver le plus froid du siècle⁴⁷. Un navire de 100 tonnes, surchargé avec 120 passagers, y compris 80 déportés, fit voile vers la France. La traversée n'était peut-être pas la plus grande crainte de ces déportés, mais bien plutôt la perspective d'une longue captivité dans une prison française. Le navire, cependant, n'atteignit jamais l'Europe; il sombra au large des côtes d'Espagne⁴⁸. L'autre navire, transportant environ 230 hommes, femmes et

42 Bernard Pothier, « Le Moyne d'Iberville et d'Ardillières, Pierre », *Dictionnaire biographique du Canada*, t. II, Québec, Presses de l'Université Laval (PUL), 1969, p. 405-408; et René Baudry, « Mombeton de Brouillan, Jacques-François », *Dictionnaire biographique du Canada*, t. II, Québec, PUL, p. 499-503.

43 Pétition de John Clappe et autres, 27 novembre 1696, *Calendar of State Papers, Colonial Series, America and West Indies* (Londres), 15, 426 (1904), p. 225, et 15, 427, p. 226. Pour une étude des serments d'allégeance dans le cas des Acadiens, lire Griffiths, « Subjects and Citizens in the Eighteenth Century », p. 23-29; et Johnston, « Borderland Worries », p. 31-48.

44 Pétition de John Clappe et autres.

45 Abbé Jean Baudoin, « Journal du voyage que j'ay fait avec M. D'Iberville... », AC, série C11D, vol. 3, folio 170; le journal est transcrit dans Alan F. Williams, *Father Baudoin's War: D'Iberville's Campaigns in Acadia and Newfoundland, 1696, 1697*, St. John's (T.-N.-L.), Memorial University of Newfoundland, 1987.

46 O'Flaherty, *Old Newfoundland*, p. 50-53; John G. Reid, « 1686-1720: Imperial Intrusions », dans Phillip A. Buckner et John G. Reid (dir.), *The Atlantic Region to Confederation: A History*, Toronto, UTP, et Fredericton, Acadiensis Press, 1994, p. 83-84; et Bernard Pothier, « Le Moyne d'Iberville », p. 395.

47 Peter E. Pope, *Fish Into Wine: The Newfoundland Plantation in the Seventeenth Century*, Chapel Hill (NC), University of North Carolina Press, 2004, p. 408; et Williams, *Father Baudoin's War*, p. 53-54.

48 Williams, *Father Baudoin's War*, p. 55.

La compréhension des déportations en France et au Québec 161

enfants, arriva à bon port en Angleterre après une traversée qui dura 25 jours.

Un groupe de 25 prisonniers furent placés à bord de chaloupes à Saint-Jean pour entreprendre le voyage à destination de Plaisance. L'abbé Baudoin nota : « Ils auront une belle chandelle à offrir au Seigneur s'ils se rendent en cette saison, chacun tirant de son bord n'ayant personne qui les commande⁴⁹. » On ignore combien atteignirent Plaisance et l'on ne sait pas non plus combien transbordèrent de Plaisance vers l'Europe, ni même s'il y en eut.

La duplicité des autorités françaises à l'égard des colons anglais de Saint-Jean est évidente quand on compare les instructions du ministre de la Marine à d'Iberville et à Brouillan et les articles de capitulation qui furent offerts. Selon les instructions, le roi souhaitait que les habitants anglais soient placés en détention pour être déportés en France, d'où ils seraient rapatriés en Angleterre. Leurs maisons devaient être totalement détruites et leurs embarcations confisquées ou brûlées. Le cheptel des colons devait être saisi et donné aux colons français de Terre-Neuve⁵⁰. Pourtant, les termes de capitulation offerts par d'Iberville et Brouillan aux défenseurs du havre et du fort Saint-Jean prescrivaient explicitement que ceux qui prêteraient serment d'allégeance au roi de France pourraient continuer d'habiter dans leur maison et de vaquer à leurs occupations comme auparavant⁵¹. Qu'importe si, oui ou non, l'on offrit à quelques colons la possibilité de rester; tous ceux qui tombèrent aux mains des Français furent chassés, et l'on rapporta que le roi avait été très heureux de la façon dont Saint-Jean avait été pris⁵².

En tout, environ 535 colons anglais furent expulsés, la plupart embarqués en plein hiver sur l'océan Atlantique glacial et tempétueux. L'expédition de Terre-Neuve a été décrite comme « la plus cruelle et la plus dévastatrice de toute la carrière d'Iberville⁵³ ». Alors que la France et l'Angleterre étaient officiellement en guerre, les pêcheurs de la « côte anglaise » de Terre-Neuve n'étaient une menace pour personne et les Français ne les percevaient pas comme inquiétants. Toutefois, il était dans l'intérêt stratégique des fonctionnaires français de s'en débarrasser étant donné le désir de la France d'étendre ses pêcheries en Amérique du Nord et, autant que possible, d'empêcher l'Angleterre d'avoir accès à ces ressources inestimables. Si les pêcheurs avaient accepté de prêter un serment d'allégeance au roi de France et de participer au service

49 *Ibid.*, p. 182.

50 Instructions à Iberville, 31 mars 1696, AC, série B, vol. 19, p. 51v-52v; Instructions à Brouillan, 4 avril 1696, AC, série B, vol. 19, p. 69v-70.

51 Les articles de capitulation sont cités par Prowse, *A History of Newfoundland*, p. 217. En mentionnant les articles de capitulation, l'historien Charlevoix ne fait pas état d'un serment d'allégeance, mais il affirme cependant qu'un des articles autorisait les captifs anglais à aller s'établir à Bonavista, à environ 130 kilomètres au nord de St. John's. Voir P.F.X. de Charlevoix, *Histoire et description générale de la Nouvelle-France*, vol. III, Paris, Didot, 1744, p. 286-287.

52 Le ministre à Iberville, 9 mars 1697, AC, série B, vol. 9, p. 184v-185; et le ministre à Brouillan, 9 mars 1697, AC, série B, vol. 9, p. 172-172v.

53 Pothier, « Pierre Le Moyne d'Iberville », p. 411. Pothier a aussi considéré que la cruauté sauvage d'Iberville, son patriotisme féroce et sa bravoure, qui ont caractérisé ses expéditions contre les Anglais, alliés à sa force physique et morale, à sa débrouillardise et à sa faculté d'adaptation, étaient des « qualités essentielles à la vie et au progrès en Amérique du Nord dans les premiers temps de la colonie. Pris dans ce contexte, Iberville est un personnage important; il est sans l'ombre d'un doute le premier véritable héros canadien. »

militaire sous son drapeau, il se peut que leur sort eût été différent.

L'anthropologiste terre-neuvien Peter E. Pope a écrit que « les Acadiens en 1755 n'étaient pas la première population coloniale [dans la région atlantique du Canada] à subir une déportation générale [...] La déportation terre-neuvienne [...] eut beaucoup moins d'impact démographique que l'expulsion des Acadiens, bien que le coût économique ait été tout aussi sérieux » [traduction libre]. Il note aussi que « l'absence d'un Longfellow [...] est l'une des raisons pour lesquelles la première déportation dans la région de l'Atlantique reste une simple notule historique »⁵⁴ [traduction libre]. Tout comme ce fut le cas des Acadiens un peu plus d'un demi-siècle plus tard, les colons de la « côte anglaise » de Terre-Neuve furent simplement d'infortunées victimes qui se trouvèrent coincées entre deux puissances impériales en guerre.

Directives du roi de France

Faisons un saut d'à peu près un demi-siècle dans le temps jusqu'à l'époque de la lutte entre la France et l'Angleterre dans le secteur nord-est du continent nord-américain. Après que la forteresse de Louisbourg fut tombée aux mains des Anglais en 1745, les autorités de France, aidées et appuyés par les fonctionnaires du Canada comme en 1688-1689, décidèrent de monter une vaste entreprise pour reconquérir les anciennes possessions de la France en Amérique du Nord. Ces possessions ne comprenaient pas uniquement Louisbourg et l'île Royale (Cap-Breton), mais aussi l'Acadie défendue par les Anglais principalement à partir d'Annapolis Royal, l'ancien Port-Royal, et de Plaisance, à Terre-Neuve. Par conséquent, une imposante flotte fut rassemblée en 1746 sous le commandement du duc d'Enville⁵⁵. Les Français estimaient que l'établissement d'Annapolis Royal était mal défendu de sorte que la reconquête de l'Acadie était une réelle possibilité. Un autre facteur jouait en leur faveur : ils croyaient que les Acadiens désiraient ardemment devenir à nouveau sujets français et qu'ils appuieraient volontiers une attaque contre Port-Royal. Certainement, la France s'attendait à ce que les Acadiens combattent avec les Français, bien qu'ils soient devenus des sujets britanniques et qu'ils aient prêté serment d'allégeance à la couronne britannique avec, cependant, une clause qui les exemptait de prendre les armes au service de Sa Majesté britannique.

Les directives officielles données par le roi Louis XV au duc d'Enville contenaient le paragraphe suivant par rapport aux Acadiens de la Nouvelle-Écosse :

S'il y en a sur la fidélité il [d'Enville] juge qu'on ne puisse compter, il les fera sortir de la Colonie, et les enverra soit à la vieille

54 Peter E. Pope, « Comparisons: Atlantic Canada », dans Daniel Vickers (dir.), *A Companion to Colonial America*, Malden (MA), Blackwell Publishing, 2003, p. 497 : « The Acadians of 1755 were not the first colonial population [of Atlantic Canada] to suffer mass deportation [...] The Newfoundland deportation [...] had far less impact on population geography than the Acadian expulsion, although the economic toll was equally severe. »; « lack of a Longfellow [...] is part of the reason that the first of the Atlantic deportations remains an historical footnote. »

55 Pour une relation détaillée et exhaustive de la campagne du duc d'Enville, lire James Pritchard, *Anatomy of a Naval Disaster: The 1746 French Naval Expedition to North America*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1995. Lire aussi Pichette, *Le pays appelé l'Acadie*, p. 38-39, 101-111.

Angleterre soit dans quelqu'une des Colonies de cette Nation suivant les facilités qu'il pourra voir pour cela; et a l'égard des habitants qui devront rester il en prendra le serment de fidélité a S. M. ou s'il n'en a pas le tems il donnera les ordres pour le leur faire prester entre les mains du Commandant qu'il laissera dans la Colonie⁵⁶.

Les choix étaient clairs : les Acadiens dont la loyauté était suspecte seraient déportés en Angleterre, dans ses colonies américaines ou d'autres colonies britanniques. La neutralité militaire n'était pas une option pour ceux qui devaient jurer allégeance au roi de France. Leur serment d'allégeance ne les dispenserait pas du service militaire contre un souverain sous lequel ils vivaient depuis un tiers de siècle. Pour les Français, un serment d'allégeance signifiait un serment sans réserve. À leurs yeux, il n'existait pas de serment conditionnel comportant des réserves ou une clause de « neutralité »⁵⁷.

La politique des autorités à Québec

Conformément au traité d'Aix-la-Chapelle, qui mit fin à la guerre de Succession d'Autriche (1740-1748), l'île Royale et l'île Saint-Jean étaient rétrocédées à la France. En rétablissant une présence dans ce qui est devenu le Canada atlantique, les Français avaient résolu de poursuivre avec vigueur une politique de peuplement et de développement de l'île Royale ainsi que de certains territoires à proximité. L'un d'eux était l'île Saint-Jean, qui appartenait indiscutablement à la France. L'autre était la région de Chignectou, immédiatement à l'ouest de la rivière Missaguash, qui forme l'actuelle frontière entre la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. Selon la France, l'Acadie telle que cédée à la Grande-Bretagne par le traité d'Utrecht en 1713 ne s'étendait que jusqu'à la rivière Missaguash, le territoire à l'ouest étant « l'Acadie française ». Par contre, la Grande-Bretagne prétendait que l'Acadie décrite dans le traité comprenait non seulement la Nouvelle-Écosse continentale, mais aussi, en gros, ce qui devint l'actuel Nouveau-Brunswick. Un certain nombre de mesures conçues pour que les Acadiens aillent s'établir à l'île Saint-Jean et en Acadie française formaient les éléments les plus importants de la politique d'expansion et de développement de la France⁵⁸. La mise à exécution de cette politique fut aidée par inadvertance par le fait que certains Acadiens s'inquiétaient de la nouvelle politique d'affirmation de l'autorité britannique en Nouvelle-Écosse. Après quatre décennies de

56 « Mémoire du Roy pour servir d'Instruction au Sr Duc d'Enville Lieutenant general des Armées Navales et des Galeres pour les operations de son Escadre », 25 mars 1746, AC, série B, vol. 84, p. 87-89v (voir particulièrement p. 88v). En 1948, l'historien Guy Frégault attira l'attention sur cette partie des instructions données à d'Enville. Lire Guy Frégault, *François Bigot : administrateur français*, t. I, Montréal, Institut d'histoire de l'Amérique française, 1948, p. 239-240.

57 Le serment conditionnel que Richard Philipps, gouverneur de la Nouvelle-Écosse, et d'autres administrateurs britanniques coloniaux acceptèrent dans les années 1720 était une anomalie dans le contexte de l'histoire britannique, et il aurait été désavoué par les autorités en Angleterre si elles l'avaient su. Lire Johnston, « Borderland Worries », p. 31-48.

58 George F.G. Stanley, *New France: The Last Phase, 1744-1760*, Toronto, McClelland & Stewart, 1968, p. 58-75; Griffiths, *From Migrant to Acadian*, p. 376-393; et Georges Arsenault, *Les Acadiens de l'Île : 1720-1980*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1987, p. 29-32.

relative inactivité, la Grande-Bretagne commença, en 1749, à établir sa colonie sur des assises plus solides en y introduisant ses propres colons et en améliorant ses installations militaires, notamment à Halifax.

Le prêtre Jean-Louis Le Loutre, de concert avec Louis de La Corne, le principal officier militaire dans la région de Chignectou, allait jouer un rôle clé dans l'exécution de la politique française de relocalisation dans la région de Chignectou. Le Loutre était assurément une source d'irritation constante pour les Britanniques, qui mirent sa tête à prix, et il est resté un personnage controversé chez les historiens⁵⁹. Une chose, cependant, est indiscutable : son attachement à l'Acadie française en tant qu'entité politique. Par ailleurs, son zèle pour la colonie et pour l'État français et ses activités en général finirent par s'avérer néfastes aux Acadiens.

Anticipant la mise en œuvre de l'initiative de relocalisation, Le Loutre écrivit en 1749 que plus de mille familles acadiennes étaient prêtes à déménager en Acadie française et qu'elles étaient « toutes prêtes à se soumettre à l'obéissance de sa Majesté Très Chrétienne et à se sacrifier pour soutenir la gloire et l'intérêt de l'état⁶⁰ ».

« L'empressement » des Acadiens pour la cause française fut stimulé l'année suivante lorsque Le Loutre et La Corne firent incendier les demeures des Acadiens. Cette initiative, menée dans une large mesure par des Amérindiens qui étaient des ouailles de Le Loutre, probablement des Mi'kmaq, eut comme résultat que près de 1 700 Acadiens de Beaubassin et d'autres localités furent relocalisés en Acadie française, sur des terres à l'ouest de la rivière Missaguash⁶¹. Cette expulsion d'un territoire britannique imposée par des autorités françaises et exécutée sur un territoire étranger reçut par après l'approbation tacite du gouverneur La Jonquière et de l'intendant Bigot à Québec, sinon leur assentiment catégorique⁶². Les maisons des habitants furent incendiées et les villages entièrement rasés. Ces Acadiens furent expulsés vers une destination que les autorités considéraient comme française. Cette affaire, qu'on ne peut sans doute qualifier de déportation classique, démontre quand même une propension des Français à résoudre un problème politique en déracinant un grand nombre de personnes et en les transportant au-delà d'une frontière internationale, tout en anéantissant leurs demeures et dépendances. En 1750, les Acadiens étaient des pions sur l'échiquier d'un conflit général entre deux puissants empires, exactement

59 Les historiens se sont beaucoup occupés de Le Loutre. Pour une analyse fouillée récente, lire Jean Segalen, *Acadie en résistance : Jean-Louis Le Loutre (1711-1772), un abbé breton au Canada français*, Morlaix, Skol Vreizh, 2002. Voir aussi Gérard Finn, « Le Loutre, Jean-Louis », *Dictionnaire biographique du Canada*, t. IV, Québec, PUL, 1980, p. 489-494.

60 Lettre de Le Loutre, 4 octobre 1749. Collection de manuscrits, lettres, mémoires et autres documents historiques relatifs à la Nouvelle-France, vol. III, Québec, 1884, p. 457-458.

61 Les Acadiens de Beaubassin en furent expulsés au printemps de 1750, et ceux de Nanpan, Maccan, Les Planches, La Butte, Oueschkok, Hébert et Minoudie le furent à l'automne de la même année. Le nombre des expulsés de Beaubassin a été évalué à près de 1 000. Voir Paul Delaney, « Chronologie des déportations et migrations des Acadiens (1755-1816) », *Les Cahiers de la Société historique acadienne*, 36, 2-3 (septembre 2005), p. 52; et Griffiths, *From Migrant to Acadian*, p. 392. On estime à environ 700 le nombre d'expulsés des autres villages. Consulter le recensement pour ces villages dans AC, série G1, 466, 35. Ce recensement n'est pas daté, mais il semble avoir été établi avant que ne commence l'expulsion de Beaubassin au printemps de 1750.

62 Griffiths, *From Migrant to Acadian*, p. 393. Le Loutre était à toutes fins pratiques un agent du gouvernement français tandis que La Corne relevait de La Jonquière. Le Loutre recevait à l'occasion des ordres de Québec.

comme ils le deviendraient en grand nombre cinq ans plus tard⁶³.

Dans son autobiographie, rédigée vers 1763, Le Loutre va plus loin encore en décrivant le traitement auquel furent soumis les Acadiens qui durent aller s'établir en Acadie française :

En cas qu'on s'y trouverait forcé, par précaution, après l'évacuation, on exigea le serment de fidélité au roy de France des habitants réfugiés. En conséquence, on leur donna des armes et on en forma des compagnies de Milice⁶⁴.

La formation d'unités de milice acadiennes est précisément ce qui se produisit. Le Loutre ne précise pas dans son autobiographie quel sort attendait les Acadiens qui auraient refusé de prendre les armes au nom de la France — et, comme nous le verrons, plusieurs y pensèrent, au moins pendant un certain temps. Il est clair que, dans son esprit, le service militaire était un aspect inconditionnel d'un serment d'allégeance. Il ne pouvait concevoir qu'un serment d'allégeance ait des nuances ou des variantes.

La militarisation de l'isthme de Chignectou, cette étroite bande de terre dans la région frontalière actuelle entre la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, survint pendant la première moitié des années 1750. Le fort Lawrence fut érigé par les Britanniques du côté est de la rivière Missaguash et, du côté ouest de la rivière, les Français érigèrent le fort Beauséjour, essentiellement construit par un personnel militaire provenant de Québec, avec l'aide de troupes venues de Louisbourg et d'Acadiens sur les lieux. Les Français construisirent aussi le fort Gaspereau à Baie-Verte⁶⁵. Parallèlement à l'érection de ces forts, les autorités en France et à Louisbourg continuèrent d'encourager activement les Acadiens de la Nouvelle-Écosse continentale à aller s'installer dans la région à l'ouest de la rivière Missaguash, en ayant recours à des mesures moins extrêmes que celles qui furent utilisées en 1750. Près de 3 000 personnes firent la transition en 1755⁶⁶. En général, ces Acadiens étaient plus enclins à s'impliquer dans le conflit entre la Grande-Bretagne et la France que ceux qui étaient demeurés dans « l'Acadie anglaise ». Toutefois, les transplantés ne manifestèrent pas tous le zèle souhaité par Québec. Ce fut le cas, notamment, de Jacob Maurice (ou Morris), connu également sous le nom de Jacques Vigneau, perçu par les autorités comme une sorte de renégat. Afin d'écraser dans l'œuf toute velléité d'insoumission telle que manifestée par Jacob Maurice et quelques autres Acadiens dans cette région, le marquis de La Jonquière, gouverneur de Québec, émit le décret suivant en 1751 :

63 Voir aussi Johnston, « French Attitudes Toward the Acadians », p. 15-151; et Paul Delaney, « The Acadians Deported from Chignecto to "Les Carolines" in 1755: Their Origins, Identities and Subsequent Movements », dans LeBlanc (dir.), *Du Grand Dérangement à la Déportation*, p. 248-249.

64 A. David, « Une autobiographie de l'abbé Le Loutre », *Nova Francia* (Paris), VI (1931), p. 20.

65 John Clarence Webster, *The Forts of Chignecto*, Shediac (N.-B.), chez l'auteur, 1930; John Clarence Webster, *The Building of Fort Lawrence in Chignecto*, Saint John (N.-B.), Musée du Nouveau-Brunswick, 1941; et Stanley, *New France: The Last Phase*, p. 73-75.

66 White, « The True Number of the Acadians », p. 55.

ORDONNANCE

Les représentations qui nous ont été faites par les acadiens français au sujet des mauvais traitements qu'ils ont reçus des anglais principalement par rapport à la Religion Catholique, apostolique et Romaine qu'ils professent et leurs vives instances réitérées nous aiant déterminé à la mettre sous la protection du Roy nôtre maître afin qu'ils fussent à l'abry de toute insulte de la part des Anglais. Ce qui joint aux dépenses considérables que Sa Majesté a fait pour les maintenir sur leurs terres et pour pourvoir à leurs vivres et à tout ce qu'il leur a été nécessaire, ne nous permettoit pas de douter du zèle et de la fidélité des dits acadiens. Mais nous avons appris avec une vive douleur que certains d'entre eux et notamment le nommé Jacob Maurice, veuillent se rendre indépendents et ont refusé de prêter serment de fidélité au Roy nôtre maître, ce qui les rends à tous égards, coupables de la dernière ingratitude et indignes de participer aux graces de Sa majesté.

Et comme nous devons punir de pareils sujets NOUS DÉCLARONS par la présente ordonnance que tous acadiens qui (huit jours après la publication d'icelle) n'aurons point prêté serment de fidélité et ne seront point incorporés dans les Compagnies de milices que nous avons créés, seront avérés rebelles aux ordonnances du Roy et comme tels chassés des terres dont ils sont en possession. A quoy nous Ordonnons au S. Deschaillons de St. Ours⁶⁷ Commandant à la pointe de Beauséjour et de tous nos autres postes de tenir inviolablement la main et pour que nos intentions ne soient ignorées de personne, lecture de la présente ordonnance sera faite partout où besoin sera. En foy de quoy nous l'avons signé, à icelle fait apposer le cachet de nos armes et contre signé par nôtre secrétaire fait à Québec le 12 avril 1751 signé La Jonquière⁶⁸.

Alors que de temps à autre, et sur une période de plusieurs décennies, les autorités britanniques essayèrent de soutirer de la population acadienne un serment d'allégeance inconditionnel, le gouvernement de la Nouvelle-France accorda huit jours aux Acadiens de l'Acadie française pour que non seulement ils prêtent un serment de fidélité inconditionnel au roi de France, mais aussi qu'ils intègrent les compagnies de milice. En cas de refus, ils seraient déclarés rebelles et chassés par la force de leurs terres, qui seraient confisquées du même coup. Sans aucun doute, l'ordonnance de La Jonquière fut responsable, en partie du moins, de ce que beaucoup Acadiens dans la région du fort Beauséjour répondirent aux appels du commandant du

67 Pierre-Roch de Saint-Ours Deschaillons, qui assumait les responsabilités de commandant du fort Beauséjour le 3 octobre 1750.

68 Ordonnance jointe à la lettre de M. de La Jonquière au ministre, 1er mai 1751, AC, série C11A, vol. 97, p. 16-33v. L'annexe, c'est-à-dire l'ordonnance, est aux p. 34-34v.

fort lorsque celui-ci fut assiégé par les Britanniques en 1755⁶⁹.

Une déportation acadienne après 1763

Les déportations de sujets britanniques et français envisagées comme éventualités en 1689, en 1746 et en 1751 n'eurent pas lieu. Dans les deux premiers cas, ce furent les intempéries, une mauvaise planification et l'incapacité des militaires français qui eurent raison des projets. Dans le troisième cas, la menace d'une déportation ramena les Acadiens récalcitrants à l'ordre; les Acadiens prirent les armes, de sorte qu'une déportation devint inutile. Il existe un cas, cependant, où la France a réellement déporté un assez grand nombre d'Acadiens d'un territoire français. Ce geste fut posé dans le but de résoudre un problème appréhendé : le surpeuplement. La France et l'Angleterre étaient en paix; par conséquent, cet événement n'était en aucune façon lié à une rivalité franco-anglaise.

Le traité de Paris, en 1763, confirma que le Canada, la Nouvelle-Écosse/Acadie, l'île Saint-Jean, l'île Royale et les autres colonies françaises plus au sud seraient désormais des possessions britanniques, et que l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon serait la seule possession française en Amérique du Nord. Peu après, des Acadiens qui préféraient vivre sous un régime français plutôt qu'anglais déménagèrent dans les possessions françaises, principalement à Miquelon, dont la population atteignait 1 100 âmes environ en 1766. Or, le gouverneur français estimait que cette île ne pouvait subvenir aux besoins d'une aussi grosse population, même si, en fait, bon nombre s'y étaient établis à demeure et avaient commencé à refaire leur vie. Le gouverneur François-Gabriel d'Angeac reçut les instructions suivantes du ministre français : « Vous savez mieux que moi que ces îles ne peuvent comporter que 30 ou 40 familles et c'est à ce nombre qu'il y faut les réduire⁷⁰. » D'Angeac se mit en mesure d'obéir aux ordres reçus. Il rapporta ce qui suit au ministre :

On leur a signifié les volontés du roi et demandé s'ils vouloient passer en France ou retourner en Acadie. Cette proposition les a jeté dans la plus grande consternation, chaque famille ayant employé le peu de ressources qu'elle avait pour se bâtir une maison et un jardin⁷¹.

Un recensement fait en mai 1767 dénombra 551 Acadiens parmi une population de 1 250 personnes. En tout, près de 800 habitants furent déportés, la plupart en France, y compris tous les Acadiens. Les déportés furent « dépossédés de leurs biens », forcés d'abandonner leurs propriétés et leurs possessions « qu'ils avaient formées à grands frais et peines » au profit des habitants restés sur place, qui n'étaient pas des Acadiens mais des Français soigneusement sélectionnés par d'Angeac. Selon l'historien français Henri Bourde de La Rogerie, « ainsi [ces] Acadiens subirent une fois de plus la

69 Pour deux récits du siège en français, y compris le rôle joué par les Acadiens, voir les journaux de Louis-Thomas Jacau de Fiedmont et de Louis-Léonard Aumasson, sieur de Courville. Celui de Fiedmont se trouve dans J.C. Webster, *The Siege of Fort Beauséjour in 1755*, Saint John (N.-B.), Musée du Nouveau-Brunswick, 1936. Celui de Courville, « Mémoire du Canada », se trouve dans le *Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1924-1925*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1925, p. 96-198.

70 Le ministre à d'Angeac, 1er août 1766, AC, série F3, vol. 54, p. 478.

71 Extrait d'une lettre de d'Angeac au ministre [2 juin 1767], AC, série C12, vol. 2, p. 107.

spoliation et l'expulsion mais cette fois, les proscripteurs furent des Français⁷² ».

Ceux qui furent déportés de Saint-Pierre et Miquelon en France connurent des conditions en France non meilleures mais peut-être pires que celles que leurs parents avaient éprouvées dans les colonies britanniques d'Amérique à la fin de 1755⁷³. D'après un historien :

[...] les conditions d'accueil des déportés de Saint-Pierre et Miquelon furent toujours extrêmement dures, à tel point qu'il y a quelques années encore les personnes âgées pensaient encore que tous ceux qui s'installeraient en France n'y connaîtraient que la misère⁷⁴.

La déportation des Acadiens de Saint-Pierre et Miquelon par des agents français en 1767 n'était pas sans une sorte de précédent, comme le démontre l'expulsion des Acadiens de Chignectou en 1750. Ce qui aggrava la tragédie de 1763, c'est que le bannissement en masse des Acadiens se révéla être le résultat de mauvaises communications entre fonctionnaires. D'Angeac s'était plaint d'avoir eu à s'occuper des besoins des Acadiens arrivant dans sa colonie durant les quelques années menant à 1766. « Le roi, observe l'historien Michel Poirier, interprétant mal les doléances de d'Angeac, devait prendre la décision de rapatrier en France toutes les familles acadiennes⁷⁵. » Faisant volte-face, les fonctionnaires en France décidèrent que les îles n'étaient pas aussi surpeuplées qu'ils ne l'avaient cru. Par conséquent, en 1768, on autorisa beaucoup de ces mêmes Acadiens à retourner à Saint-Pierre et Miquelon pour recommencer à nouveau.

Conclusion

Ces événements et les documents qui s'y rapportent offrent un échantillon de l'opinion que les Français et les Canadiens entretenaient aux 17^e et 18^e siècles au sujet des serments de fidélité, du service militaire et de la déportation comme moyens de résoudre d'épineux problèmes. Ils sont particulièrement révélateurs parce qu'ils émanent de fonctionnaires supérieurs et de personnalités influentes et même, dans plusieurs cas, du roi de France lui-même. Il est significatif aussi qu'on ne trouve pas de documentation appréciable qui indiquerait que ces événements et ces documents sont anormaux ou qu'ils ne reflètent pas l'opinion des autorités françaises et coloniales, leurs points de vue, leurs attentes ou leur politique à l'égard des habitants de colonies conquises ou de colonies peuplées par des sujets français, que la France ait été en guerre ou non avec l'Angleterre.

Dans le premier cas, les colons anglais de Saint-Christophe ont été déportés parce que les Français craignaient que les habitants n'aient pu aider l'ennemi et se liguier avec lui dans l'éventualité d'une tentative anglaise de reconquérir l'île. En 1688, la

72 Henri Bourde de La Rogerie, « Saint-Pierre et Miquelon des origines à 1778 », *Bulletin trimestriel de la Société d'études historiques et économiques*, 2e série, 38 (1987), p. 149. Lire aussi Michel Poirier, *Les Acadiens aux îles Saint-Pierre et Miquelon, 1758-1828*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1984, p. 87-88.

73 Certains des déportés de Saint-Pierre et Miquelon en 1767 s'étaient établis dans ces îles en provenance des colonies britanniques américaines, où ils avaient été déportés en 1755.

74 Poirier, *Les Acadiens aux îles Saint-Pierre et Miquelon*, p. 86 (note 114).

75 *Ibid.*, p. 86.

plupart des habitants de New York, n'étant pas de la même religion ni de la même ethnie que la nation conquérante, furent déportés immédiatement, privés de la possibilité de prêter un serment d'allégeance à un nouveau monarque, avec ou sans conditions. De plus, les édifices furent rasés et les terres, confisquées. En 1696, des officiers coloniaux français réalisèrent la première déportation au Canada atlantique. Les colons de la côte anglaise de Terre-Neuve furent déportés parce que les Français convoitaient les ports de pêche qu'ils occupaient et parce que les Français voulaient éliminer la concurrence dans les pêcheries de Terre-Neuve. Les colons refusèrent le serment d'allégeance usuel, mais même s'ils s'y étaient soumis, il ne semble pas que la situation eût changé. En 1746, les Acadiens devaient prêter un serment d'allégeance inconditionnel ou être déportés. En 1751, on leur accorda huit jours non seulement pour prêter un serment d'allégeance inconditionnel, mais aussi pour joindre les rangs de la milice et, face à des hostilités dangereusement proches avec des forces britanniques, ils devaient prendre les armes contre un gouvernement sous lequel ils avaient vécu durant près de quatre décennies jusqu'à peu de temps auparavant⁷⁶. Le concept de sujets neutres était étranger à l'esprit des monarques français comme à celui des fonctionnaires métropolitains et coloniaux. C'est peut-être pourquoi il n'y eut aucune protestation officielle lorsque la nouvelle de la déportation atteignit la France, Québec et Louisbourg⁷⁷. Griffiths a relevé que :

[...] ni la France ni l'Angleterre ne croyaient dans la possibilité de la neutralité des Acadiens. La France considérait que les Acadiens devaient se rendre compte de la nécessité de l'appuyer; l'Angleterre croyait fermement que les Acadiens seraient, finalement, prêts à se battre pour la France. Ni les Français qui pensaient que les Acadiens devaient être loyaux à la France, ni les Britanniques qui étaient sûrs que les Acadiens seraient loyaux à la France, ne croyaient à une identité acadienne distincte [...]⁷⁸

En effet, seuls les Acadiens croyaient que la neutralité et le refus concomitant de prendre les armes étaient une option vraisemblable et crédible. Comme le temps devait le prouver, ils avaient sérieusement mésestimé la situation.

Les événements à Saint-Pierre et Miquelon en 1766-1767 démontrent que la France n'était pas défavorable à l'élimination de tous les Acadiens d'une de ses colonies lorsqu'une telle mesure était jugée comme étant la solution à un problème appréhendé — même en l'absence de questions de loyauté ou de serment d'allégeance —, et qu'elle n'hésitait pas à dépouiller ses sujets de leurs possessions dans le processus. Les événements à Saint-Pierre et Miquelon en 1766-1767, dans toute la Nouvelle-Écosse en 1755, à Beaubassin et dans les environs en 1750, à Terre-

76 En 1751, on ne savait pas bien si les territoires à l'ouest de la rivière Missaguash appartenaient à la Nouvelle-Écosse ou au Canada. La France et l'Angleterre faisaient valoir des revendications rivales. Les deux nations avaient établi une commission mixte afin de résoudre le litige par la diplomatie. La commission aboutit à une impasse et ses délibérations n'eurent pas de suite.

77 J.C. Webster, *L'Évangéline*, 6 octobre 1922. La réaction à Louisbourg se limita à des expressions de sympathie et de compassion. Voir Drucoeur et Prévost au ministre, AC, série C11B, vol. 36, p. 4-16.

78 Naomi E.S. Griffiths, « Réflexions et commentaires sur la déportation de 1755 », *Les Cahiers de la Société historique acadienne*, 36, 2-3 (2005), p. 98.

Neuve en 1696 et à Saint-Christophe en 1666 furent facilités par la nature rigide et hiérarchisée des systèmes de monarchie absolue dont ils découlaient, tant en France qu'en Grande-Bretagne⁷⁹. Un tel système conduisit Louis XIV à révoquer l'édit de Nantes en 1685, ce qui provoqua l'exil subséquent de 400 000 huguenots, tous sujets français. Cet exode avait été précédé, plus d'un siècle plus tôt, en 1572, par le massacre autorisé d'environ 50 000 protestants partout en France⁸⁰.

Sans tenir compte de ce que les Français auraient pu faire s'ils avaient été à la place des Britanniques, une chose est certaine : pendant trop longtemps, trop d'historiens ont été réticents ou peu enclins à poser la question, encore davantage à rassembler les preuves qui pourraient fournir les réponses. Trudel a observé que les histoires du Canada et de la Nouvelle-France répandues dans le public à l'époque offraient aux historiens de la fin du 19^e et du début du 20^e siècle une abondante documentation sur le projet de Louis XIV en 1689⁸¹. Toutefois, ces historiens jugeaient bon d'exprimer avec véhémence leur indignation morale face aux événements de 1755 tout en restant silencieux quant au projet de 1689 approuvé par le roi de France. Trudel écrivait :

Nous aurions été intéressés à savoir ce que les historiens français de l'Acadie pouvaient en penser. Or pas un seul n'en souffle mot : ni Rameau de Saint-Père, ni l'abbé Casgrain, ni Édouard Richard, ni Henri d'Arles, ni le sénateur Poirier, ni Émile Lauvrière [...] ⁸²

Deux historiens canadiens-français entreprirent, il y a plus d'un demi-siècle, de

79 Il existe un exemple d'une déportation générale menée par une république démocratique, les États-Unis. En 1838-1839, environ 17 000 Cherokees furent déportés par des soldats américains de leurs terres ancestrales situées dans le nord de l'Alabama, le nord de la Georgie et le sud-est du Tennessee dans ce qui est aujourd'hui l'Oklahoma. Au cours de cette marche de plus de 3 000 kilomètres, qui dura trois mois, environ 4 000 Cherokees moururent, victimes de tempêtes de neige et du froid. L'auteur remercie A.J.B. Johnston, qui lui a fait part de cet épisode. Voir A.J.B. Johnston, « The Acadian Deportation in a Comparative Context: An Introduction », *Journal of the Royal Nova Scotia Historical Society*, vol. 10, 2007, p. 121-122. De plus, la France elle-même, alors au début de sa première république, déporta un groupe important de Basques établis depuis longtemps dans l'ancienne province de Labourd, une région qui était territoire français depuis plus de trois siècles. En 1794, environ 4 000 hommes, femmes et enfants furent transportés de force dans des chars à bœufs vers d'autres régions de France. Le Labourd est situé à la frontière espagnole; or l'Espagne était alors en guerre contre la France. Ces Basques furent déportés hors de leur région d'origine parce qu'ils refusèrent de prendre les armes au service de la France de peur d'être obligés de combattre des Basques habitant de l'autre côté de la frontière. Cette déportation fut exécutée dans des conditions telles que, moins d'un an plus tard, 40 % des déportés étaient morts. Voir entre autres, Mayi Castaingts-Beretervide, *La Révolution en pays basque : la Terreur et la déportation des Basques du Labourd, 1793-1794*, Sare (France), Ikusta, 1994, p. 7.

80 Le pape Grégoire XIII félicita les instigateurs de ce massacre et il les honora en faisant frapper une médaille commémorative. Voir *Encyclopaedia Britannica*, Toronto, William Benton, Publisher, 1961, vol. 19, p. 823.

81 Les travaux de Charlevoix et de Garneau, déjà cités, sont des classiques en ce qui concerne l'histoire de la Nouvelle-France et du Canada. Dans leurs descriptions des attaques projetées contre New York, les deux auteurs mentionnent les instructions du roi concernant la déportation des habitants non français et non catholiques de New York, et des instructions concernant la destruction de leurs demeures par le feu.

82 Trudel, « Louis XIV et son projet de déportation, 1689 », p. 157-287.

La compréhension des déportations en France et au Québec 171

débattre du sujet, ce qui est tout à leur honneur⁸³. En examinant exclusivement l'affaire de 1746, Guy Frégault concluait que « décidément, la déportation guettait les Acadiens. La décision de 1746 annonce le crime de 1755. Les deux métropoles se rejoignent dans la même intention⁸⁴. » De son côté, Trudel, peut-être le plus éminent historien produit par le Canada français au cours du siècle dernier, concluait comme suit son évaluation exhaustive du projet de 1689 :

[...] une histoire complète de la déportation des Acadiens devrait parler de 1689 [...] [Elle] remettrait en lumière un principe qui facilite l'impartialité de l'historien, à savoir que deux nations chrétiennes et monarchiques vivant l'une près de l'autre, étroitement apparentées par le sang, par les mœurs et par la culture, ne peuvent que se ressembler dans leur politique de guerre comme dans leur politique de paix⁸⁵.

Dans cette observation, Trudel aurait pu ajouter les événements de 1666, 1696, 1747, 1751 et 1767 à ceux de 1689. Il est heureux qu'au cours des dernières années des auteurs aient contesté, parfois un peu timidement, des idées reçues, d'antiques croyances populaires ainsi que des stéréotypes de l'histoire de l'Acadie — dans les deux langues officielles.⁸⁶

W. EARLE LOCKERBY

83 En 1931, Brebner fit état de l'ordonnance de La Jonquière en 1751 dans un bref article. Brebner reconnaissait clairement l'importance du document dans le contexte de la déportation des Acadiens, mais il choisit de ne pas en traiter dans un tel contexte, expliquant que la question était trop complexe pour être traitée dans son article. Il se contenta de simplement publier le document en expliquant son origine. Voir J. Brebner, « Canadian Policy Towards the Acadians in 1751 », p. 284-287.

84 Frégault, *François Bigot, administrateur français*, t. 1, p. 240. Frégault a également écrit : « Serment de fidélité, déportation : tels sont, en Acadie, les instruments d'un impérialisme, de n'importe lequel impérialisme. » Voir Frégault, *La guerre de la Conquête*, p. 235. A.J.B. Johnston reprend à son compte l'observation de Frégault selon laquelle, semble-t-il, les hommes dévoués à Louis XIV pouvaient être envers les Acadiens aussi impitoyables que ceux au service de George II. Voir Johnston, « French Attitudes Toward the Acadians », p. 164.

85 Trudel, « Louis XIV et son projet de déportation », p. 171.

86 Mentionnons, par exemple, Boucher, « Charles Lawrence — victime des études nationalistes »; Pichette, *Le pays appelé l'Acadie*; et Johnston, « Borderland Worries ». Le mythe d'une Acadie bucolique avant 1755 a été récusé par Johnston, « La séduction de l'archétype face au défi de l'histoire de l'Acadie », et par Stéphan Bujold, « Alain Bugeauld, chirurgien et notaire royal : essai de biographie d'un des premiers bourgeois et notables de la Grand'Prée des Mines en Acadie (1672 - vers 1708) », *Les Cahiers de la Société historique acadienne*, 34, 2 (2003), p. 52-86.